

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 20/04/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 20/04/2025.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAUULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : Mme BINARD Lydie

2025/031 – Association Gérontopôle des Pays de la Loire - Adhésion - Année 2025

Vu la lettre en date du 22 janvier 2025 du Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire relative à l'adhésion 2025 ;

Considérant que l'adhésion au Gérontopôle des Pays de la Loire permet à la Commune de :

- Intégrer l'écosystème régional du bien vieillir ligérien,
- Accéder à leurs études et productions pour bénéficier de données objectives et territoriales,
- Echanger avec les seniors membres du Club Régional des Usagers,
- Collaborer lors d'ateliers thématiques "Colblnov" et participer aux "Cafés des Adhérents" pour discuter de sujets variés,
- Assister à leurs événements et établir de nouvelles synergies,
- Valoriser les projets communaux et solutions lors de salons et événements,
- Rester informé grâce à leur newsletter,
- Louer des espaces d'exposition et de réunion à tarif réduit dans leurs locaux.

Considérant le montant de l'adhésion fixé à 324 € TTC pour l'année 2025 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'**ADHERER** au Gérontopôle des Pays de la Loire pour l'année 2025. L'adhésion sera automatiquement renouvelée par tacite reconduction par année civile.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/04/2025
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme BINARD Lydie